

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 5 juillet 2012

L'INRS met au point un dispositif pour la réduction des champs électromagnétiques émis par les soudeuses haute-fréquence anciennes

L'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) a mené une étude qui précise les caractéristiques d'un dispositif appelé « patin de masse », destiné à réduire l'exposition des salariés travaillant sur des soudeuses haute-fréquence. Ce travail montre que ce système, que l'on trouve sur des machines neuves, peut être mis en œuvre sur les soudeuses anciennes donnant ainsi la possibilité aux entreprises de réduire le risque pour leurs salariés.

Les soudeuses ou presses haute fréquence sont utilisées dans la fabrication de produits à base de polymères isolants. Les opérations de soudage nécessitent la présence constante d'un, voire de deux opérateurs qui, sur les machines de conception ancienne, sont exposés à un niveau de champ électromagnétique supérieur aux limites recommandées par la directive européenne¹. A *contrario*, les mesures effectuées aux postes de travail de machines neuves équipées d'un dispositif appelé « patin de masse » ont montré que le niveau d'exposition des opérateurs se situait en dessous des valeurs limites préconisées.

L'INRS a conduit une étude afin de mettre au point un dispositif analogue au "patin de masse" pour les soudeuses en service, d'en vérifier l'efficacité et de valider les conditions opérationnelles de mise en œuvre. Les résultats obtenus par l'Institut et les mesures effectuées avec les Carsat montrent qu'il est possible de réduire efficacement l'exposition des opérateurs de machines anciennes en les équipant de ce système.

Le principe de la conception, le dimensionnement et la mise en œuvre du dispositif sont simples (largeur du patin, isolation de la table, liaisons électriques...). Il est toutefois conseillé aux utilisateurs de faire appel à des sociétés spécialisées. Il convient en effet de s'assurer que la modification ne dégrade pas l'ergonomie et le niveau de sécurité global du poste de travail.

Ce travail s'inscrit dans la continuité de la campagne de mesures de valeurs d'exposition des salariés travaillant avec des équipements émetteurs de champs électromagnétique qui s'est tenue l'année dernière (cf communiqué de presse du 25 mai 2011 : <http://www.inrs.fr/accueil/footer/presse/cp-champs-electromagnetiques.html>).

Pour en savoir plus et télécharger cet article :
www.hst.fr/soudure-haute-frequence/index.html

Contact presse : Damien LARROQUE – 01 40 44 14 40 – damien.larroque@inrs.fr

¹ 2004/40/CE

A propos de l'INRS :

L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des maladies professionnelles et des accidents du travail est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la CNAMTS et administrée par un Conseil d'administration paritaire (employeurs et salariés). L'INRS, c'est aujourd'hui 635 personnes sur 2 centres : à Paris (215 personnes) et en Lorraine (420 personnes).

De l'acquisition de connaissances à leur diffusion en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser le plus largement possible une culture de prévention et proposer des outils méthodologiques et pratiques.

L'action de l'INRS s'articule autour de missions transversales : Savoir, informer, former et accompagner.

www.inrs.fr